



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestmarie@wanadoo.fr

Arrêté municipal 2025/43

**Portant modification de circulation et de stationnement du
samedi 13 décembre 2025 – 8h00 au dimanche 14 décembre 2025 – 20h00
Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël**

Le Maire de la Commune de SIAUGUES-SAINTE-MARIE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R 110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R 411-28,

Vu l'organisation du marché de Noël par la Commune de Siaugues-Sainte-Marie,

Vu la demande présentée par Mme ROCIPONT, concernant l'installation d'un Food truck pour le marché de Noël du dimanche 14 décembre 2025,

Vu la demande présentée par M.BOSC, concernant l'installation d'un manège pour le marché de Noël du dimanche 14 décembre 2025,

Considérant qu'en raison de cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le stationnement sur le Parking des P'tites Canailles est interdit **du samedi 13 décembre 2025 - 8h00 au dimanche 14 décembre 2025 - 20h00**

Article 2 : La signalisation par barrières sera mise en place par la Commune.

Article 3 : M.BOSC est autorisé à installer un manège sur l'emplacement précisé à l'Article 1** dans le cadre du marché de Noël du dimanche 14 décembre 2025. L'installation du manège et la sécurité seront sous la responsabilité de M.BOSC.**

Article 4 : Mme ROCIPONT est autorisée à installer un Food truck sur l'emplacement précisé à l'Article 1** dans le cadre du marché de Noël du dimanche 14 décembre 2025. L'installation du Food truck et la sécurité seront sous la responsabilité de Mme ROCIPONT.**

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la rue interdite à la circulation.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 09/12/2025

Le Maire,
G. RUAT

